Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 038-200049815-20260511-26051129-DE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

Arrondissement de La Tour du Pin

Canton de Bourgoin-Jallieu

Nombre de membres : 19
En exercice : 19
Présents : 19

Pouvoirs :

Absent(es)ou excusés :

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Objet

Tarifs des repas de la cantine et de la garderie pour l'année scolaire 2026-2027

République française

COMMUNE D'ECLOSE-BADINIERES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 26/05.11/29

Séance du 11 mai 2026
Compte-rendu affiché le 18 mai 2026
Convocation du Conseil Municipal le 06 mai 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Maire : FROMENTOUX Cyril

Secrétaire de séance : MORIN Elodie

Membres présents : FROMENTOUX Cyril, GIRARD Sophie, BUTTIN Gérard, CUSIN Cécile, JOLY Bernard, VACHER Florence, COUTURIER Alban, MORIN Elodie, GIRARD Tanguy, DOLEAN Laurence, BARRAL Simon, GAYAT Nathalie, MICHON Davy, VALLIN Coralie, PERRIN Fabien, SIGAUD Monique, VIGNERON Arnaud, MENTIGAZZI Christelle, BADIN-GIROUD Jérôme,

Vu la délibération n° 25/07.21/30 en date du 21 juillet 2025 sur les Tarifs des repas de la cantine et de la garderie pour l'année scolaire 2025-2026.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée,

Le calcul des rôles pour l'élaboration des factures qui sont transmises aux familles s'effectue depuis le logiciel métier « CANTINE DE FRANCE ».
Actuellement, le règlement par les familles des factures peut être effectué de deux manières :
- soit paiement par prélèvement automatique,
- soit paiement par Carte Bancaire via l'application Payfip.
La commune d'Eclose-Badinières constate que plus de la moitié des familles règlent leurs factures par prélèvement automatique.

Il convient de discuter des tarifs pour l'année scolaire 2026-2027 concernant les repas méridiens à la cantine et les temps de garderie du matin et du soir.

A savoir, le coût des repas suit une augmentation mécanique et annuelle selon une formule définie dans le contrat visé avec le prestataire de restauration scolaire. La société « API RESTAURATION », basé à Domène avec une cuisine centrale localisé sur la commune de La Côte Saint-André.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

Vu le maintien des prix des matières premières, l'augmentation mécanique et annuelle du contrat de restauration scolaire avec le prestataire, la surveillance par les agents de la commune et la sollicitation d'animateurs pour la gestion d'activités sportives des enfants pendant la pause méridienne via l'association « LA FRATERNELLE ».

Le Maire propose un maintien des tarifs pour les repas méridiens à la cantine et les temps de garderie du matin et du soir pour l'année scolaire 2026-2027.

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 038-200049815-20260511-26051129-DE

Service de cantine :
Prix unitaire d'un repas pour les résidents sur la commune d'Eclose-Badinières est de 5.85 €.
Prix unitaire d'un repas pour les familles extérieures est de 7.10 €.

Coût pour les enfants ayant un P.A.I. (allergie alimentaire) :
Pour les résidents sur la commune d'Eclose-Badinières est de 3.00 €.
Pour les familles extérieures est de 3.00 €.
NB : les familles fournissent le repas de l'enfant.

Suite à un manque de respect du règlement de certaines familles sur l'oubli des inscriptions de leur(s) enfant(s) à la cantine, il est convenu de mettre en place des majorations à chaque oubli comme ci-dessous :

1er repas non commandé	Majoration de 05.00 € appliqué sur le prix unitaire du repas
2ème repas non commandé	Majoration de 10.00 € appliqué sur le prix unitaire du repas
3ème repas non commandé	Majoration de 15.00 € appliqué sur le prix unitaire du repas

Service de garderie :
Prix pour ¼ d'heure de garderie pour les résidents sur la commune d'Eclose-Badinières est de 0.60 €.
Prix pour ¼ d'heure de garderie pour les familles extérieures est de 0.77 €.

La facturation au quart d'heure est conservée, le forfait appliqué aux familles dont leur(s) enfant(s) utilise(nt) le service plus de 22 heures/mois, avec un montant forfaitaire maximum correspondant à 88 quarts d'heure est maintenu.

Forfait de garderie pour les résidents sur la commune d'Eclose-Badinières est de 52.00 €.
Forfait de garderie pour les familles extérieures est de 60.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

- **APPROUVE,** les grilles tarifaires pour les repas méridiens à la cantine et les temps de garderie du matin et du soir appliqués l'année scolaire 2026-2027 :

	Prix unitaire d'un repas	Coût P.A.I.
RESIDENT SUR LA COMMUNE	5.85 €	3.00 €
FAMILLE EXTERIEURE	7.10 €	3.55 €

	Prix pour ¼ d'heure de garderie	Au-delà de 88 quarts d'heure Forfait appliqué automatiquement
RESIDANT SUR LA COMMUNE	0.60 €	52.00 €
FAMILLE EXTERIEURE	0.77 €	60.00 €

- **APPROUVE,** le principe des majorations et des prix fixés selon le tableau ci-dessous :

1er repas non commandé	Majoration de 05.00 € appliqué sur le prix unitaire du repas
2ème repas non commandé	Majoration de 10.00 € appliqué sur le prix unitaire du repas
3ème repas non commandé	Majoration de 15.00 € appliqué sur le prix unitaire du repas

- **AUTORISE,** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Cyril FROMENTOUX
Le Maire

MAIRIE ECLOSE-BADINIERES (Isère)

Rendu exécutoire après envoi
en Sous-préfecture le 12 mai 2026